

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 12 JUIN 2025**

DEL-2025-152

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 13 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. AUDOUIN, CHALLEAT, CREPY, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 10

Représentés par mandat : 3

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
CHAUMONT	Route de Saint Jean	173042	29.892,96	4.586,66	25.306,30
VALLEIRY	Place de l'Eglise	171898	25.654,88	4.134,96	21.519,92
AYZE	Route de Mimonet	173046	34.029,85	3.683,00	30.346,85
MARCELLAZ	Chemin des champs Clavel	172448	27.723,44	1.469,95	26.253,49
MARIGNIER	Rue de la Prat	172735	24.942,35	4.120,85	20.821,50
THYEZ	Route de la Riolle	172731	17.851,97	2.339,65	15.512,32
THYEZ	Rue du Châtelard	172732	64.859,84	8.078,10	56.781,74
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	Blonay et Allobroges	171920	30.052,95	2.695,72	27.357,23
TOTAL € HT			255.008,24	31.108,89	223.899,35

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
CHAUMONT	Route de Saint Jean	173042	6.255,00	1.125,90	5.129,10
VALLEIRY	Place de l'Eglise	171898	2.106,93	379,24	1.727,69
AYZE	Route de Mimonet	173046	2.629,00	473,22	2.155,78
MARCELLAZ	Chemin des champs Clavel	172448	2.404,00	432,72	1.971,28
MARIGNIER	Rue de la Prat	172735	2.552,00	459,36	2.092,64
THYEZ	Route de la Riolle	172731	2.068,00	372,24	1.695,76
THYEZ	Rue du Châtelard	172732	3.557,00	640,26	2.916,74
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	Blonay et Allobroges	171920	2.224,50	400,41	1.824,09
TOTAL € HT			23.796,43	4.283,35	19.513,08

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

 Joël BAUD GRASSET.

Syane
 ENERGIES & NUMERIQUE